

Pôle défense et protection civiles
Tél : 04 88 17 80 50
pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le 23/11/2021



Le préfet de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de Vaucluse

Objet : Prévention et gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid
Dispositif départemental 2021-2022

À l'approche de la période de froid, je souhaite attirer votre attention sur les mesures à prendre vis-à-vis des personnes vulnérables lors d'épisodes de rigueur hivernale.

Le froid est en effet un facteur aggravant pour les personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, respiratoires ou endocriniennes. Les jeunes enfants, les personnes âgées et celles en situation précaire sont les plus exposés.

Les services de l'État et les collectivités locales doivent conjuguer leurs efforts pour les protéger.

En application de la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, vous détenez en vos services un registre recensant les personnes âgées et/ou handicapées isolées résidant dans votre commune que vous veillez à maintenir à jour. En cas d'activation du plan « grand froid », je vous rappelle que vous êtes autorisés à communiquer directement aux services sanitaires et sociaux de proximité les données relatives aux personnes inscrites sur ce registre, sous réserve que cette transmission soit limitée aux éléments strictement nécessaires au regard du champ de compétence technique et géographique des intervenants.

Il convient en effet de garantir le respect de la confidentialité des données et de leur utilisation dans le seul cadre des actions de soutien et d'assistance telles que prévues par l'article L.116-3 du code de l'action sociale et des familles.

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, les visites à domicile par des professionnels et/ou des bénévoles, dans le cadre de l'accompagnement des personnes vulnérables isolées à

domicile et inscrites sur votre registre communal, ne doivent pas être remises en cause, et doivent pouvoir être réalisées dans le strict respect des consignes sanitaires.

J'attire par ailleurs votre attention sur la nécessité de mobiliser tous les moyens dont nous disposons collectivement afin qu'aucune personne ne se trouve sans abri en cas de froid exceptionnel.

Les mesures mises en œuvre et soutenues par mes services dans le cadre du plan « grand froid » (mobilisation de capacités d'hébergement supplémentaires, intensification des maraudes, extension des ouvertures des accueils de jours...) doivent être soutenues solidairement par les collectivités.

Ainsi, dans le cadre des dispositions que vous pourriez être amené à prendre, je vous recommande notamment de recenser les salles ou locaux chauffés de votre commune pouvant accueillir, si nécessaire, les personnes en grande détresse sociale et en situation d'urgence, ainsi que les possibilités de restauration qui pourraient leur être offertes.

En cas de mise à la disposition de la population d'espaces collectifs, au regard des indicateurs annonçant une nouvelle reprise épidémique, vous veillerez au maintien de l'application des consignes sanitaires, et notamment à aménager les conditions d'accès, afin de faciliter le respect des mesures de distanciation entre les personnes.

Pour une bonne articulation des interventions de l'ensemble des acteurs de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence, je vous invite à me communiquer (pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr) les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter (joignable à tout moment) si l'ouverture d'une salle communale s'avérait nécessaire.

En fonction des prévisions météorologiques et des températures susceptibles d'être ressenties sur le département, vous serez averti, par message téléphonique, dès l'activation des premières mesures du plan départemental « grand froid » afin que vous puissiez, si nécessaire, décider de mobiliser sans délai les moyens dont vous disposez.

Les informations et supports de communication sur l'impact sanitaire d'une vague de froid exceptionnel, ainsi que les recommandations qui en découlent, sont consultables sur le site du ministère de la santé et des solidarités <http://solidarites-sante.gouv.fr> (risques sanitaires liés au froid).

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour mener à bien sur votre commune toute action utile d'assistance aux personnes les plus vulnérables au cours de cette période hivernale.

merci de votre engagement.


Bertrand GAUME

Copie à :

- Mme la sous-préfète de l'arrondissement d'Apt
- M le sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras
- M le secrétaire général de la préfecture
- M. le directeur de la délégation départementale de l'agence régionale de santé PACA
- Mme la présidente du conseil départemental
- M le président de l'association des maires de Vaucluse